

CYCLO-CLUB TROYEN-SAVINIEN



Association Loi de 1901 - Fondé en 1909
Affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme N°00027
Siège social : 40, rue Étienne Pédron - 10000 TROYES
internet : <http://ccts10.fr> - e-mail : ccts@free.fr

Brevets Émile Marchal 2018

★ Règlement ★

Article Premier. – Les “BREVETS ÉMILE-MARCHAL”, créés en mémoire du fondateur du Cyclo-Club Troyen Savinien, sont des randonnées de cyclotourisme effectuées en groupes à des dates fixées, sans allure imposée, sur des parcours définis de 50, 75, 100 et 150 kilomètres.

Article 2. – Ils ne donnent lieu à aucun classement individuel.

Article 3. – Les horaires fournis sont des horaires estimés, mais l’heure de départ ne peut être avancée.

Article 4. – Chaque participant reçoit une carte nominative, visée au départ le jour du brevet, obligatoire pour bénéficier de l’assurance fédérale. Le prix de la carte de route est fixé à **2.00 €** pour les brevets de **50 ou/et 75 km**, et à **2.00 €** pour les brevets de **100 ou/et 150 km** ; à **4.00 €** pour les **4 brevets**.

Article 5. – Chaque participant est considéré en sortie personnelle.

Article 6. – Pour une pratique durable du cyclotourisme, chaque participant doit adopter un comportement citoyen. Il doit donc respecter le code de la route, respecter les autres usagers, respecter les consignes de l’organisateur, respecter l’environnement.

Article 7. – Pour assurer la sécurité, les groupes ne doivent pas dépasser une vingtaine de cyclotouristes. Le port du casque est vivement recommandé.

Article 8. – Pour les mineurs, la présentation d’une licence ou d’une autorisation des parents ou des tuteurs légaux est obligatoire.

★ CONTACT / RENSEIGNEMENTS ★

Dominique MOREAU

10, rue des Héros de la Résistance - 10300 - SAINTE-SAVINE

Tél : 03 25 78 13 73 - Portable : 06 11 04 05 92

E.mail : ccts.brm@laposte.net